

LE GAZETIER

PARIS, VIII^e
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,36 — 524,45

84, Grande-Rue, 84

DE ROUBAIX-TOURCOING

85, Rue des Ursulines, 85

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 672



LA JOURNÉE

La seconde séance de discussion militaire au Sénat a été occupée par des discours de MM. Rolland, de Trévouze et Gourju.

Le duc de Guise, envoyé extraordinaire du roi d'Espagne, a remis aujourd'hui à M. Loubet l'Ordre de la Toison d'Or.

Nous signalons la circulaire de M. Combes, président du Conseil, au sujet du personnel administratif, et une note concernant la réforme de l'enseignement secondaire.

NN. SS. l'archevêque de Rennes et les évêques d'Albi, Saint-Etienne, Contances, Angoulême, Périgueux, Evry, ont présenté au Sénat les candidats à la messe pour demander la cessation des pluies qui désolent les campagnes.

Ce matin ont eu lieu à la cathédrale de Bayonne les obsèques de Mgr Jaurès. Une foule nombreuse et recueillie y assistait.

Lord Kitchener, qui est remplacé à la tête des troupes du Sud-Africain par le général Lyttelton, part lundi au Cap pour revenir en Angleterre.

Les funérailles du roi Albert I^{er} de Saxe se feront lundi soir. L'empereur d'Allemagne doit y assister.

Gaulemier, l'ancien directeur de la presse, a prononcé un nouveau discours où il a expliqué les raisons pour lesquelles il poussait de toutes ses forces à une flotte de guerre très forte. Il se dit convaincu qu'une puissante marine de guerre assure la maintien de la paix.

Toute la presse allemande saluait comme un chef-d'œuvre d'éloquence le discours impérial d'Alzi-la-Chapelle.

L'archiduc François-Ferdinand, héritier de l'empire d'Autriche, part aujourd'hui pour Londres, où il représentera l'empereur François-Joseph aux fêtes du couronnement d'Edouard VII.

Pour les séminaristes en vacances

LA « CROIX » ET LA « CROISADE »

Dans l'intention d'être agréables à MM. les séminaristes — nos amis d'aujourd'hui et nos propagateurs de demain — nous servons gratuitement à tous ceux qui, durant leurs vacances, prennent au moins un abonnement de trois mois (1^{er} juillet-1^{er} octobre) à la Croix quotidienne grand format (31. 50), la Croisade de la Presse pendant le même laps de temps.

Les sont ainsi tenus au courant de la marche de l'œuvre, des efforts déployés, des propositions tendues.

Nous engageons vivement tous les Co-trinités à chercher des abonnements de ce genre par leur jeu clergé et à lui signaler l'avantage de ce supplément gratuit.

INFORMATIONS DU SOIR

CHŌS PARLEMENTAIRES

Bruit de démissions
On affirme dans les couloirs que trois ministères seraient démissionnaires : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Guerre et le ministère de la Marine. On cite les noms de MM. Rouvier, Chauliat et Vallé.

La Commission chargée d'examiner le projet relatif aux quatre contributions a élu président M. Doumer par 16 voix contre 14 à M. Dubief et 1 à M. Lockroy.

Ont été élus vice-présidents : MM. Thomson, Salis et Bouteaux.

Secrétaires : MM. Heitz, Cère, Damont et Klutz.

M. BOUBET AU SANS

Voici le programme du voyage de M. Loubet : Départ de Paris à 10 heures, par la gare Saint-Lazare; arrêt à la Ferté-Bernard; déjeuner dans le train; arrivée à 1 h. 1/2; présentation à la gare des divers Associations et Sociétés; remise des médailles des ministères du Commerce et de l'Industrie; départ pour la préfecture; présentation des autorités; visite à l'hôpital; dîner de circonstance; banquet.

Le départ pour Paris sera lieu à 8 heures, le soir même, et le train présidentiel sera de retour vers 11 h. 45 à la gare Saint-Lazare.

LA CIRCONSCRIPTION DE M. COMBES

Voici le texte de la circulaire adressée par M. le président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, au sujet du personnel.

Le partage universel vient de se prononcer

UNE LETTRE DE M. MIRMAN

Lorsque M. Mirman annonça son intention d'interpellier le ministère sur la Rente viagère, cette officine, disait-il, que recommandaient toutes les Croix, et qui, connaissant, par ses discours à la Chambre, la loyauté de caractère du député de Reims, nous demeurâmes convaincus qu'il avait été trompé.

Nous l'avons prié de compiler lui-même les originaux des documents inexactement reproduits par le Matin et rectifiés par nous, en lui déclarant que nous nous en rapportions entièrement au jugement que lui dicterait sa bonne foi.

Si après cette lecture, écrivions-nous, vous maintenez, en ce qui concerne la Croix, les termes de votre interpellation, nous en éprouverons une douloureuse surprise.

M. Mirman nous adresse aujourd'hui sa réponse ou, pour parler plus exactement, sa sentence.

Elle est telle que nous l'attendions de lui, — droite et loyale.

Il nous a plu de nous faire juger par un homme qui fut, est, et demeure un adversaire politique.

Voici la lettre de M. Mirman :

GRAMMERE Paris, le 19 juin 1907.

Monsieur le rédacteur en chef,

Il y a quelques semaines j'adressais à M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, une lettre rendue publique, dans laquelle je lui annonçais mon intention de l'interpellier au sujet de ce qu'on appelle « l'affaire Humbert ».

Dans cette lettre je faisais allusion à la Rente viagère de Paris, « cette officine », disais-je — que recommandaient toutes les Croix ». Vous m'avez immédiatement envoyé une courtoise protestation dans laquelle vous me demandiez simplement de me reporter aux documents originaux.

Au moment où j'écrivais cette lettre à M. Waldeck-Rousseau, j'avais sous les yeux non seulement les articles du Matin mais une circulaire adressée aux curés par la Rente viagère et commençant par ces mots : « M. le Curé, c'est sous les auspices du journal la Croix, dont... nous venons mettre à votre disposition les bons offices de la Rente viagère de Paris... » et cette circulaire reproduisait une coupure de la Croix ayant pour titre « Un problème résolu » et présentant ladite Société comme « une Compagnie irréprochable offrant toute sécurité comme honnêteté et comme régularité de paiements ».

En présence de ces textes, je pouvais écrire de très bonne foi que l'officine de la Rente viagère était « recommandée par toutes les Croix ». Or, je dois à la vérité de reconnaître aujourd'hui, après examen du personnel de tous les documents, que ma bonne foi a été surprise.

La circulaire dont j'ai fait état existe bien réellement; mais — d'une part — l'article de la Croix auquel elle se réfère est une réclame commerciale, comme en publient tous les journaux indistinctement, et qui a paru dans le Supplément de la Croix du 16 septembre 1893, entre l'annonce d'une pomnade contre la chute des cheveux et celle d'un magasin de chaussures; de cela je me suis personnellement assuré.

D'autre part, j'ai constaté que dans le numéro du 31 octobre 1893, un article de la Croix formula une nette protestation contre cette circulaire et déclara que l'annonce du 16 septembre précédent avait été insérée à titre de simple réclame commerciale, et non à aucun degré à titre de recommandation particulière.

J'ai constaté enfin que, dans le numéro du 13 juillet 1895, vous protestiez à nouveau et de façon formelle contre l'usage que la Rente viagère continuait à faire de la fameuse circulaire et de votre prétendu patronage; vous dénonciez à « une manœuvre odieuse contre laquelle, disiez-vous, nous étudions le moyen d'exercer des poursuites judiciaires ».

Quiconque a vu ces pièces ne peut soutenir que la Croix recommandait la Rente viagère.

Mes amis et moi sommes à Reims ardemment combattus par la Croix; tout récemment encore, la Croix de Reims

déclarait à mon intention que le panamisme et l'anticléricalisme étaient deux formes politiques ou sociales sinon identiques au moins tout à fait comparables. J'ai néanmoins cette originalité — qui assurément ne m'appartient pas en propre, mais qui, je puis bien le dire, ne tend pas à se généraliser beaucoup — de refuser à me servir contre mes plus déterminés adversaires des armes dont je ne voudrais pas qu'ils se servissent contre mes amis ou contre moi. C'est pourquoi j'ai tenu à vous adresser la présente déclaration — laquelle ne paraît si tardivement que parce que la bibliothèque de la Chambre ne possède la collection de la Croix que depuis 1896 et qu'ainsi mes recherches ont été rendues plus difficiles.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

MIRMAN.

GAZETTE DU JOUR

UN SCANDALE
ON SCIENT DE RODEZ :
Voici le sujet de composition donné aux jeunes candidats aux examens du certificat d'études d'Estaing (Aveyron) :
Supposez que vous avez un parent à Montpellier; vous lui écrivez pour lui dire ce qu'on dit chez vous les dernières élections, quelles ont été vos impressions, ce que vous avez vu et entendu.

Nota. — Les membres du jury étaient tous d'anciens agents électoraux du candidat ministériel de l'arrondissement, M. Talon. Les jeunes candidats qui avaient laissé entrevoir leurs idées « indépendantes » — ou plutôt celles de leurs parents — ont été refusés.

Plusieurs avaient écrit leur devoir par cette apostrophe : « Vive Massabau, notre député ».

Ceux-là ont eu des notes « accablantes ».

Ce fait qui nous est signalé par notre correspondant constitue une provocation, plus que cela, un scandale, qu'il n'est pas nécessaire de stigmatiser davantage. Il suffit de le dénoncer.

UN INSTITUTEUR LAÏQUE... D'HIER

Aujourd'hui dimanche, à Faveux, près d'Aix, on inaugure la statue en bronze d'un ancien instituteur de ce pays, M. Charles Vermick.

L'Echo de Notre-Dame de la Garde dit à ce sujet :
« La héros de la fête de dimanche avait été... »

Le héros de la fête de dimanche avait été un instituteur laïque de ce pays, M. Charles Vermick, qui a été directeur de toutes les institutions laïques de cette époque, dans la France entière. On sait que Mgr Gouthou-Soulat, de vaillante et populaire mémoire, a immortalisé le type aimable de ces bons chrétiens, en disant sa reconnaissance pour le vieil instituteur laïque qui lui avait appris les premières notions de l'A B C et du catéchisme.

Aussi bien, la religion ne sera pas étrangère à la fête de dimanche.

Le monument a du caractère, il représente M. Charles Vermick aussi, entouré d'enfants qu'il instruit.

Ces instituteurs laïques d'hier, du type de celui que l'on va honorer, faisaient, il faut en convenir, meilleure figure que nos courtiers électoraux et nos espions au service des haïnes jacobines, comme l'enseignement officiel en a trop d'exemplaires aujourd'hui.

L'INTERNATIONALE SOCIALISTE

Les socialistes belges ont décidé de célébrer par de grandes manifestations à Groningue, l'anniversaire de la bataille des Eperons d'Or, où le 9 juin 1302, les communes flamandes remportèrent à Courtrai une grande victoire sur les troupes françaises.

Or, savez-vous quels noms figurent parmi les invités à cet anniversaire? Ceux de MM. Jules Guesde et Jaurès.

Les socialistes belges ont pensé qu'il serait agréable aux chefs des deux principaux groupes des socialistes français de s'associer à un souvenir plutôt désagréable pour notre fertilité nationale.

On doit convenir qu'ils les connaissent bien.

MALGRE...

Nous lisons dans la Semaine catholique de Lupo :
Une cérémonie de vête et de profession

a eu lieu chez les Filles de la Sagesse, à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), 34 postulantes ont pris l'habit; 47 novices ont fait leurs premiers vœux; 27 novices-professes ont fait leurs vœux perpétuels.

Indifférentes aux mesures de persécution, aux cris de haine qui montent des bas-fonds de la politique, ces femmes généreuses, aux âmes éprises d'idéal divin, de dévouement et de sacrifice, viennent, malgré tout, se donner à Dieu pour se dévouer davantage à l'humanité.

Devant le spectacle de ces vaillantes que rien ne saurait décourager, les Combes, les Trouillot et les Hubbard nous paraissent d'affreux pygmées grimacant contre le soleil.

ENFIN L'ÉTÉ

L'Annuaire du Bureau des Longitudes annonce pour demain 22 juin le commencement de l'été à 9 h. 24 m. 36 s. du matin. Cette saison durera jusqu'au 24 septembre. Aurons-nous réellement les beaux jours chauds et ensoleillés que nous présument quelques météorologistes, peut-être complaisants? Nous l'ignorons. Les astronomes dans leur trompement jamais en annonçant l'arrivée des saisons, mais les météorologistes se trompent souvent, hélas ! en annonçant ce que feront les saisons.

Il est utile aujourd'hui d'annoncer le fin du printemps, car on pourrait croire qu'il n'a pas commencé.

UN ÉCHÉ DES LIQUIDATEURS

A RODEZ

La Croix a déjà dit que M. le président du tribunal de Rodez avait rendu une ordonnance aux termes de laquelle le mandataire du liquidateur de la Congrégation de Jésus-Marie était autorisé à faire procéder à l'inventaire des objets mobiliers se trouvant dans les immeubles occupés jadis par le couvent de Jésus-Marie appartenant à la Société civile immobilière de Lyon, Le Puy, Remiremont et Rodez.

En conséquence, M. Benoît, avoué, et M. Laville, notaire, réunis, ont procédé, mercredi, à l'inventaire de tous les meubles qui se trouvaient dans une maison, située rue Béteille, occupée aujourd'hui par Mlle Irma Tliandant, ancienne supérieure du couvent de Jésus-Marie. Bien que cette dernière revendiquât la propriété personnelle de tous ces objets, ils n'en ont pas moins été inventoriés.

Vendredi matin, à 9 heures, les mêmes MM. Benoît et Laville se sont présentés, boulevard d'Estoumery, pour procéder à l'inventaire des objets mobiliers se trouvant dans l'immeuble de la Société civile loué à M. Charbonnet, sous le nom de M. Gaudin, par M. Mignogac, avocat, et M. Guibert, avoué, directeur et des professeurs de l'école de la rue de la République, à Rodez.

M. Benoît et Laville ayant persisté dans leur prétention de tout inventurer, le différend a été de nouveau porté devant M. le président du tribunal, jugeant en audience de référé. Celui-ci a immédiatement rendu une ordonnance aux termes de laquelle il ordonne aux Conséillers de l'Institut Saint-Marie et dit que l'inventaire ne devra comprendre que les meubles et objets ayant appartenu à la Congrégation dissoute.

Cet inventaire commença incessamment.

LA MISSION FRANÇAISE A LONDRES

La mission extraordinaire envoyée aux fêtes du couronnement du roi d'Angleterre quittera Paris lundi à 9 heures. M. Cambon est attendu dimanche à Paris, et il repartira lundi avec l'ambassadeur, le général Dubois. M. Crozier, les colonels Bataille et Dupontavice du Heussey, le lieutenant de vaisseau Rattier.

Le colonel Woolsey, attaché militaire d'Angleterre à Paris, accompagnera la mission jusqu'à Douvres, où un train spécial la conduira à Londres.

A partir de son débarquement sur le sol britannique, la mission extraordinaire française sera l'hôte du roi. Les voitures de la cour l'escorteront à la gare.

L'amiral Gervais et le général Dubois sont chargés d'emporter les cadeaux du président de la République au roi, à la reine, au prince et à la princesse de Galles.

LE GOUVERNEMENT D'INDO-CHINE

C'est mardi prochain que sera signé au Conseil des ministres la nomination du successeur de M. Doumer à poste de gouverneur en Indo-Chine.

Le choix du gouvernement est déjà fait; c'est M. Lacroix, directeur de la comptabilité au ministère des Finances, qui sera appelé à succéder à la haute fonction, ainsi que nous l'avons fait prévoir dès le retour en France de M. Doumer.

(Paris.)

LES MOTEURS A ALCOOL

M. Mouton, ministre de l'Agriculture, a décidé de doter d'un prix la course d'automobiles Paris-Vienne.

Il offrira un objet d'art de valeur à celui qui arrivera le premier des concurrents se servant de moteurs à alcool.

LES RIVIÈRES EN ÉBULLITION

New-York, 21 juin. — Un télégramme de Fort-de-France dit que plusieurs rivières de la Martinique seraient bouillantes.

FOUGRÉS. — Les ouvriers du bâtiment viennent de se mettre en grève. Ils revendiquent la journée de travail de onze heures, au prix de 0 fr. 40 l'heure. Les patrons refusent d'accéder à cette demande.

LA SENTE DE QUÉBEC

Le Saint-François-d'Assise, navire-hôpital des Chèvres de Mer, vient de quitter le port de Saint-Pierre pour faire escale à la Nouvelle-Croix pour faire escale à la Nouvelle-Croix pour faire escale à la Nouvelle-Croix.

LES RÉQUISITIONS D'APPARTÈMENT

Un locataire qui quitte un appartement après avoir été atteint pour une maladie contagieuse doit-il démolir le logement en question? Le Tribunal de commerce de la Seine a décidé, s'appuyant sur le rapport de l'expert, que le propriétaire de la chambre dans laquelle le malade avait été soigné n'est pas responsable de l'appartement entier, mais qu'il a droit à une indemnité.

DES PROPHÉTIES D'APPARTÈMENT

Compègne, 21 juin. — De notre correspondant : M. Fabre (Jean-François), conservateur du château de Compègne, est décédé cette nuit, à la suite d'une longue maladie, des fatigues occasionnées par les réceptions de ces deux dernières années; il n'était âgé que de 49 ans. Ce matin, un officier du 6^e dragons s'est cassé le jambon et gravement blessé à la figure en tombant de cheval sur la place du Château où son cheval avait glissé sur du pavé en bois.

Port-au-Bassin, 21 juin. — De notre correspondant : Hier un grain subit a brisé le sloop Marie-Alexandre, brisé sur la pompe à vapeur. Il y a eu cinq enfants. Le matelot Manuel a eu la culotte percée.

A l'eau... le dragon!!

C'est le dernier jour de vente aux Vives-Eaux... c'est le jour des foulles, de la pacotille, de la ferraille, des miettes; donc, en apparence, le jour du menu fretin.

Séule, l'affaire Humbert devient si célèbre, elle pousse, tel un cancer, ses racines si profondément dans toutes les classes de la société, elle reflète si bien l'état d'âme d'un peuple en décomposition, que même dans ce jour de miettes, des gens du monde arrivent, accourent, veulent, une fois encore, avoir place au festin...

Et, autour d'eux, du peuple... du vrai et du faux... des cultivateurs en longue blouse raide, des paysans en dimanches... voici une tache rouge... c'est un soldat, un dragon, qui regarde à la grille... étonné de tout ce monde, ne sachant pas s'il peut entrer... puis des cyclistes, des automobiles qui émergent de la poussière, tonitrue et monstrueux avec leurs gros yeux de cuire... chauffeurs... chauffesses... lunettes au nez, fourrures de pôle Nord, coiffures à l'avenant...

Une jeune femme surtout s'offre un succès de ridicule... on s'appelle pour se montrer « la lionne ». Mais elle tient tête à tout le monde, et passe, grotesque et hautaine, au milieu de ces manants qu'elle méprise... On apprend que c'est une juive, un gros légume des environs... Alors on se tait presque avec respect...

Sur le gazon pîtiné, devant les corbeilles arrangées malgré tout, par un jardinier fidèle qui croit farouchement à la réhabilitation prochaine de ses maîtres, la foule parle, rit aux éclats, commente, s'amuse... c'est une vraie fête... une partie de plaisir; par-ci par-là, des papiers graisseux de charcuterie émaillent les allées; les statues du jardin, étonnées, semblent regarder avec terreur cette invasion inattendue...

Mais on sent un peu de déception dans la foule devant la petitesse des Vives-Eaux : « Vraiment !... on le croyait plus cossue, la demeure de ces Humbert !... ce n'est même pas un château... une belle maison bourgeoise tout au plus... » et des escrocs en baissent presque dans l'estime du public... sûrement Panama avait plus d'envergure !...

On se repand partout, on examine tout... les préparatifs de la vente, les paquets d'objets qu'on apporte... le paysage fort joli... la Seine qui coule, pensive et rêveuse au bas du coteau; des femmes qui tiennent des fleurs au cache-sein et les montrent à tous-venant, ce soir, aux amis de Paris; puis subitement, l'énervement gagne : « Il ne va pas bien venté venir, ce commissaire-priseur ? »

Et sur l'air des Lampons, la foule s'appelle :
« C'est lui, commissaire !...
« C'est lui, commissaire !...
« C'est lui, commissaire !...
« Oh ! oh ! oh !...
« Oh ! oh ! oh !...
« Oh ! oh ! oh !... »

Et la grosse voix de la foule roule au travers des arbres, dévale le long du coteau, traverse la Seine et revient en échos joyeux.
« Oh ! oh ! oh !...
« Oh ! oh ! oh !...
« Oh ! oh ! oh !... »

Le voilà... le voilà !
En effet, le commissaire apparaît sur le perron de l'habitation... la foule l'acclame.
« Le voilà... le voilà !...
« Le voilà... le voilà !...
« Le voilà... le voilà !... »

Le voilà... le voilà !
En effet, le commissaire apparaît sur le perron de l'habitation... la foule l'acclame.
« Le voilà... le voilà !...
« Le voilà... le voilà !...
« Le voilà... le voilà !... »

Le voilà... le voilà !
En effet, le commissaire apparaît sur le perron de l'habitation... la foule l'acclame.
« Le voilà... le voilà !...
« Le voilà... le voilà !...
« Le voilà... le voilà !... »

Le voilà... le voilà !
En effet, le commissaire apparaît sur le perron de l'habitation... la foule l'acclame.
« Le voilà... le voilà !...
« Le voilà... le voilà !...
« Le voilà... le voilà !... »

Le voilà... le voilà !
En effet, le commissaire apparaît sur le perron de l'habitation... la foule l'acclame.
« Le voilà... le voilà !...
« Le voilà... le voilà !...
« Le voilà... le voilà !... »

Le voilà... le voilà !
En effet, le commissaire apparaît sur le perron de l'habitation... la foule l'acclame.
« Le voilà... le voilà !...
« Le voilà... le voilà !...
« Le voilà... le voilà !... »

Le voilà... le voilà !
En effet, le commissaire apparaît sur le perron de l'habitation... la foule l'acclame.
« Le voilà... le voilà !...
« Le voilà... le voilà !...
« Le voilà... le voilà !... »

Le voilà... le voilà !
En effet, le commissaire apparaît sur le perron de l'habitation... la foule l'acclame.
« Le voilà... le voilà !...
« Le voilà... le voilà !...
« Le voilà... le voilà !... »

Le voilà... le voilà !
En effet, le commissaire apparaît sur le perron de l'habitation... la foule l'acclame.
« Le voilà... le voilà !...
« Le voilà... le voilà !...
« Le voilà... le voilà !... »

... Deux taies d'oreillers... 30 francs...
... 40 francs... répond un petit jeune homme très chic, qui paraît pointer à côté du dragon... Celui-ci le regarda avec admiration : « ... Penser que ce garnia à 40 francs dans sa poche pour ces deux polochons !...
... 45, riposte un groupe de femmes...
... 50... 55... 60 !... Les femmes s'impatientent : 70 !...
... 80, réplique glacialement le jeune homme smart.

Elles le fixent avec dépit : le commissaire attend : « Un... deux... trois... adjuge 80 francs !...
Le commissaire jette ses deux taies à l'acquateur... C'est chiffé...? demandent les femmes...
— Non...
— Alors, cela nous est égal, nous voudrions un souvenir authentique... avec les armes...
Les crieurs hurlent de plus en plus fort : la foule leur répond; des plaisanteries en croissent; en quelques secondes le cohobu devient étourdissant.

Le commissaire écoute, regarde, attendif au moindre treillisement de convoitise, l'amarçant, l'excitant, le rendant impatient : « Vous hésitez...? mais ce réveil est superbe !... c'est le réveil même du bureau de Mme Humbert... »

Tout le monde se précipite : « Ohé le dragon ! baisse-toi !... baisse-toi !... baisse-toi !... »
En effet, le soldat regarde lui aussi, cette petite pendule, au cadran de laquelle sonné la ruine de tant de pauvres gens... il la regarde, oh ! pas pour l'acheter !... car on devine un enfant du peuple égaré ici et qui n'a peut-être pas dans sa poche le son de son tabac; mais enfin il veut voir un peu... et tout le monde proteste !... Il se retourne, ahuri de cette haine subite; ce voyant des yeux furibonds et des bouches rageuses qui l'invectivent, il se plaque contre un despièux qui soutient le cadran, ne faisant plus qu'un avec lui.

Alors la foule s'apaise quelques instants...
— Un réveil pour 40 francs... 50... 60... 70... Le réveil vaut moitié moins, mais c'est le réveil de Mme Humbert. Ce n'est pas banal d'avoir cela sur sa cheminée ? Et ! on monte, comme on ne monterait pas pour la relique d'un Saint.

A 3 heures, suspension de la séance. Chacun se promène; les crieurs boivent à plein goulot; le commissaire s'esuie le front; le dragon reste là à son pigeon... tout pensif, ayant peur de ne plus le retrouver.

Dans les groupes, on rit de plus en plus... il n'y a pas sur cette scène l'ombre d'une idée morale de justice ou de charité; on entend même des femmes dire : « Après tout, c'est de ses malins !... au fond, elle a ses raisons... pourquoi pas ?... »

La pluie arrive; on presse le commissaire de reprendre; il consent, et c'est fait la foule se tasse, s'empile sous la tente.

Et comme il y a un tas de place, le dragon, malgré sa bonne volonté, excite aussitôt la colère : « Encore ce sale dragon !... Tu ne pourrais pas aller à ta caserne !... Il est dégoûtant ce dragon-là !... Il empêche de voir !... »

Instantanément, on adjuge un lot de draps blancs et roses, toujours — chacun se hausse, s'agace, donne, cauchemarde les draps de Humbert, quel déve !... le dragon risque un cri... mais la tempête se redouble : « A droite... le caquelé, à gauche !... Ôte ta marmite !... »

Il obéit et retire son casque. Mais, sans cause, il est encore traqué; la foule murmure toujours...

Un vélo... 100 francs... 150 francs...
Un clown... hasardé sur les dragons...
C'est toi qui es un clown, lui riposte un voiturier; d'abord tu n'achèves pas, retire-toi d'ici !... Parfaitement !... qu'on le sorte !... A bas l'armée !...
Tout le monde arrive à la rescousse, jusqu'au commissaire-priseur dont il gêne la vente; les cris redoublent !...
« La poule, le dragon !... à l'assaut !... la Seine !... »

Chacun s'acharner... des rastes, des marchands, des femmes, des filles, des paysans eux-mêmes, par-dessus les cordons, comptent le malheureux soldat, qui se fait petit, petit, tantôt en sautant dans la foule, se colle à son poisse; mais c'est inutile; on ne continuera pas la vente; tout est type sera là... Alors, sur un mot impromptu du commissaire, le gendarme de service se précipite :

RAIDES DE JUSTICE

LE CHËN ET LE STENOGRAPHE
M. Paul Moride, sténographe à la Chambre des députés, en villégiature chez le D^r Labbé, sénateur de l'Orne, le 6 juillet 1907 au château de Sassy, appartenant à M. le député Audiffren-Pasquier, a été arrêté par M. le D^r Labbé à la visite d'un de ses amis.

À la suite de cette arrestation, M. Moride n'était approché de la terrasse du château fut mortifié par un chien de garde qui lui sectionna les muscles de la main droite.

Le sténographe réclamait pour cette blessure 6000 francs de dommages-intérêts à M. le Duc d'Audiffren-Pasquier.

Le 1^{er} Chambre du tribunal de la Seine saisi de cette demande a débouté M. Moride de sa demande, constatant que le chien étant attaché par une chaîne de 150 m. Moride avait été victime de sa propre imprudence en s'approchant du chien sans l'attacher.

DES PROPHÉTIES D'APPARTÈMENT
Un locataire qui quitte un appartement après avoir été atteint pour une maladie contagieuse doit-il démolir le logement en question? Le Tribunal de commerce de la Seine a décidé, s'appuyant sur le rapport de l'expert, que le propriétaire de la chambre dans laquelle le malade avait été soigné n'est pas responsable de l'appartement entier, mais qu'il a droit à une indemnité.

LIVRES. IMAGES
Adressez-vous à la MAISON DE LA BONNE PRESSE, 5, rue Bayard.